



DROITS DES USAGERS

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Connaître vos droits

Saviez-vous qu'en tant qu'utilisateur de services **de santé et de services sociaux**, vous avez des droits ?

- ♥ Droit d'être traité avec équité, courtoisie et compréhension
- ♥ Droit d'être accompagné ou représenté
- ♥ Droit de participer aux décisions, de consentir ou de refuser les soins
- ♥ Droit de recevoir des services adéquats et personnalisés
- ♥ Droit d'être informé
- ♥ Droit d'avoir accès à son dossier, lequel est confidentiel
- ♥ Droit de porter plainte
- ♥ Droit de recevoir des services en anglais

Pour nous faire part d'une insatisfaction, ou pour plus de renseignements:

Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie

Québec 

819 829-3400, poste 42003



CENTRE D'ASSISTANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT aux plaintes ESTRIE

| 877 767-2227



Pro-Def Estrie

Promotion et défense des droits en santé mentale

| 800 561-0363

www.santeestrie.qc.ca